Niveau :	**MASTER**				**année 2022-2023**
Domaine :	ARTS LETTRES LANGUES				**M1**
Mention :	Information communication				
Parcours :	**Sciences de l'information et de la communication**				
Volume horaire étudiant :	58h	192h	/	350h	600h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	stage (10 semaines minimum)	
Formation dispensée en :	français				

Contacts

Responsable de la formation **Fabien Bonnet (option com)** Fabien.bonnet@u-bourgogne.fr et **Jérôme Berthaut (option média)** Jérôme.berthaut@u-bourgogne.fr	**Composante de rattachement** UFR Lettres et philosophie
Responsable de la scolarité **Raluca COANDA** secretariat.info-com@u-bourgogne.fr	Département InfoCom 36 rue Chabot-Charny (4e étage) tél : 03 80 58 98 43 / bureau n°214

Objectifs de la formation

La formation associe l'acquisition de compétences théoriques et pratiques en sciences de l'information et la communication. La présence de professionnels tout au long du cursus est conçue pour faciliter l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants (séminaire et stage). A travers une initiation à la recherche, les étudiants peuvent développer une aptitude à la recherche et se préparer à une formation doctorale.

L'offre est structurée autour de deux options (UE3) qui visent à l'acquisition de compétences spécifiques dans le cadre de travaux dirigés :

- option communication : analyse des besoins en communication, conception de stratégies, gestion de projets et production de supports de communication, gestion de l'information interne et des contenus d'entreprise, veille, organisation du travail collaboratif, accompagnement au changement numérique et mise en place d'actions de formation.

- option médias : formation aux écritures médiatiques pour le journalisme et la communication ; maîtrise des outils techniques et logiciels permettant de développer des supports et des sites internet d'information (rédaction, traitement de l'image et du son, prises

de vue photo et vidéos, montage, enrichissement de contenus), gestion de projets et production de contenus.

Débouchés du diplôme :

A l'uB, la poursuite d'études s'effectue dans 3 parcours de la mention « infocom »

M2 Communication numérique des organisations : chargé de communication dans les entreprises et institutions publiques (stratégies, conception de campagnes, conception de supports numériques de communication, gestion de sites web et de communautés virtuelles) ; chargé de projet en gestion de l'information interne (plateformes de gestion de contenus d'entreprise et de travail collaboratif, gestion de la connaissance, veille, organisation de la dématérialisation, accompagnement aux changements numériques).
M2 Médias et création numérique : journalisme (journaliste-rédacteur, journaliste spécialisé, journaliste de données) ; agences et services de communication (conception-réalisation de produits multimédias et/ou audiovisuels) ; relations presse (institutions publiques, entreprises ou associations) ; responsable de plateforme digitale.
M2 Sciences de l'information et de la communication : pour préparer les étudiants à une recherche doctorale (thèse) dans le champ des SIC en partenariat avec le laboratoire CIMEOS (http://cimeos.u-bourgogne.fr/).

Compétences acquises à l'issue de l'année de formation (M1) :

Tronc commun : acquisition de connaissances théoriques nécessaires pour mener des actions raisonnées dans un champ professionnel ; méthodologie pour le travail intellectuel ; analyse critique (discours et pratiques), travail collaboratif à distance.
Option Communication : écritures web et vidéo pour la communication, capacités de gestion des réseaux sociaux et des données numériques, gestion de projets.
Option Média : écritures médiatiques (texte, image, vidéo), capacités de conception et de réalisation de contenus éditoriaux, gestion de projets.

Modalités d'accès à l'année de formation

En formation initiale
Pour les candidats titulaires d'une licence infocom : examen du dossier de candidature (pré-requis nécessaires).
Pour les candidats non titulaires d'une licence infocom : examen du dossier de candidature (pré-requis nécessaires) + entretien en présence ou à distance.
Dans tous les cas, le dépôt de la candidature est réalisé durant un mois via une plateforme en ligne qui ouvre début mai.

En formation continue
Le dossier de candidature est adressé au service de formation continue de l'université (SEFCA : http://sefca.u-bourgogne.fr/) au plus tard début juin.

SEMESTRE 1							
	discipline			TOTAL	ects	type éval	coef
UE1		CM	TD				
Fondamentaux	Enjeux société numérique	14		14	3	CT	2
	Création audiovisuelle	4	14	18	3	CC	2
Total UE		**18**	**14**	32	**6**		4
UE2		CM	TD				
Stratégie de com	Projets collectifs		16	16	3	CC	2
	Conduite de projet	8	8	16	3	CC	2
Total UE		**8**	**24**	32	**6**		4
UE3 - option média		CM	TD				
Pratique média	Socio-économie des médias	14		14	3	CT	2
	Atelier photo		12	12	3	CC	2
	Ecriture journalistique		14	14	3	CC	2
Total UE		**14**	**26**	40	9		6
UE3 - option com		CM	TD				
Pratique de la com	*supression*						
	Réseaux sociaux		14	14	3	CC	2
	Atelier photo		12	12	3	CC	2
	Ecriture web		14	14	3	CC	2
Total UE			**40**	40	9		6
UE4		CM	TD				
Outils de com	Création graphique		14	14	2	CC	2
	Anglais		12	12	2	CC	2
	Expression orale		12	12	2	CC	2
Total UE			**38**	38	**6**		6
UE5		CM	TD				
Séminaires	Recherche	4	6	10	3	CC	2
	Professionnel		8	8	/		/

Total UE		**4**	**14**	18	**3**		2
Total semestre 1 (par étudiant)				160h			

SEMESTRE 2							
	discipline			TOTAL	ects	type éval	coef
UE6		CM	TD				
Fondamentaux	Droit media numérique	14		14	3	CT	2
	Création audiovisuelle		14	14	3	CC	2
Total UE		14	14	28	**6**		4
UE7 - option média		CM	TD				
Pratique media	Narration audiovisuelle		14	14	2	CC	2
	Radio		14	14	2	CC	2
	Ecriture journalistique		14	14	2	CC	2
Total UE			**42**	42	**6**		6
UE7 - option com		CM	TD				
Pratique de la com	Web marketing		14	14	2	CC	2
	Com numérique des organisations	14		14	2	CT	2
	Gestion des documents numériques		14	14	2	CC	2
Total UE		**14**	**28**	42	**6**		6
UE8		CM	TD				
Séminaires	Recherche		10	10	3	CC	2
	Professionnel		10	10	/		/
Total UE			**20**	20	**3**		2
UE9		CM	TD				
Pratiques prof	Projets individuels				2	CT	2
	Stage (10 semaines minimum ou 350 heures) ou mémoire de recherche				13	CT	10
Total UE					**15**		12
Total semestre 2 (par étudiant)				90h			

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne.fr/

Session d'examen, précisions

Les examens sont organisés à la fin de chaque semestre et, pour le second semestre, avant le départ en stage.

Le stage de 10 semaines (minimum) a lieu entre fin mars et mi-juin avec soutenance en juin.

Les UE 5 et 8 ne font l'objet d'épreuves de rattrapage lors de la 2ème session d'examen.

Règles de validation et de capitalisation

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Statut de l'étudiant salarié

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (du 1er septembre au 31 août de l'année suivante) peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du secrétariat (présentation d'une attestation de l'employeur) lors de l'inscription aux examens et au plus tard dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.